

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les réglementations
- Être en mesure d'effectuer un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Savoir rédiger un rapport conforme au Décret du 3 juin 2011 et ses arrêtés d'application
- Se préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Echanges, exercices individuels et en groupes, repérage par visite terrain dans le cycle long lors de la journée TP
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq 10/20$**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle selon l'arrêté du 01/07/2024

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment;
- Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle;
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante; – les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu d
- L'amiante jusqu'à leur interdiction;
- Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante;
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation;
- Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante

CONNAISSANCES PRATIQUES

- Maîtrise les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique;
- Maîtrise les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code;
- Maîtrise les protocoles d'intervention lors du repérage;
- Sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité;
- Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation);
- Sait formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique;
- Sait fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination);
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.